

AC anticorruption

Notre lettre d'information de août 2026, synthèse de nos actions réalisées au cours du mois de juillet dernier. Notre association citoyenne et indépendante est agréée pour les atteintes à l'environnement, lutte contre la corruption, les atteintes à la santé, et participe à la protection des lanceurs d'alerte.

Actualités

- La défenseure des droits a publié « Le guide du lanceur d'alerte ». Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site [La Défenseure des Droits](#).
- L'AFA, l'Agence Française Anticorruption, vous propose un recueil de fiches pratiques pour vous guider dans une sélection de bases d'information publiques utile à l'évaluation de l'intégrité des [tiers](#). [AFA](#).
- L'écocide enfin reconnu dans le droit européen. Jeudi 16 novembre 2025 : Droit européen de l'**environnement**
- La HATVP voit ses missions élargies : le décret précisant les règles de transparence des activités d'influence réalisées pour le compte d'un mandant étranger a été publié le 1er août 2025. Un répertoire numérique a été créé le 01/10/2025 pour remplir cette mission: Du nouveau à la HATVP : [HATVP nouveaux textes](#)
- Voici un résumé intéressant des décisions de justice relatives à la responsabilité pénale des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des acteurs de la vie associative, via l'observatoire SMACL : [Décisions de justice pénale](#)
- La prise illégale d'intérêts sera presque toujours, voire toujours, une faute personnelle détachable du service : [La prise illégale d'intérêts](#) via le blog Landot & associés.
- **Parmi les membres de notre association figurent des juristes bénévoles spécialisés dans la protection de l'environnement. Après les nombreux dossiers déjà traités, (ex.Nestlé, PLUI, Éolien, Méthaniseur, pollution,) AC a obtenu son agrément depuis le 1er janvier 2026 et pour une durée de 5 ans : [Agrément protection environnement](#)**
- Décret n° 2026-302 du 21042026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets- Légifrance. [Source Légifrance : décret simplifiant la procédure contentieuse "Environnement"](#) Vous avez dit simplification, non une complexification du contentieux !
- Procédures baillons : l'État français avait jusqu'au 7 mai pour transposer la directive européenne de 2024.Le décret du 30042026 a été publié le 5 mai dernier (seulement procédure civile), *sans concertation, ce texte est sans ambition en dépit des enjeux liés à la liberté d'expression* : [Décret du 5 mai sur les procédures baillons](#)
- #environnement vous avez dit référé environnemental ? À suivre.... [Source Blog Landot](#)
- [Loi du 25 juin 2026 : lutte contre les fraudes fiscales et sociales](#) : Renforcement des actions déjà engagées pour lutter contre les fraudes fiscales et sociales, avec un triple objectif : mieux prévenir et détecter, mieux lutter et sanctionner, mieux recouvrer.

Les affaires en cours

- 2 juillet 2026 : [#Montauville](#) (54) : plainte de AC!! auprès du procureur de la République pour feu d'artifice tiré durant canicule (interdictions préfectorales particulières). "L'enquête ouverte devra établir deux éléments cumulatifs : que l'artificier ayant procédé au tir de Montauville était bien qualifié pour le compte de la collectivité, et, si tel n'était pas le cas, que le maintien de la manifestation constitue effectivement une violation des prescriptions préfectorales." Source infodujour.fr : [Montauville \(54\) feu d'artifice](#)
- 8 juillet 2026 : Radio France - culture :

[Eric Halphen](#) est intervenu pour commenter la décision de la cour d'appel de Paris concernant Mme LePen. Il a rappelé notamment le fait que celle-ci avait réclamée il y a quelque temps de cela l'inéligibilité "à vie" pour l'infraction de détournement de fonds publics, comme le demande en particulier AC!! Anticorruption dont il est président d'honneur : [Eric Halphen sur la décision de la cour d'appel de Paris concernant Mme Le Pen](#)

- 10 juillet 2026 : Vous avez dit "inéligibilité" ?



Communiqué : à propos de l'inéligibilité des élus condamnés

Face à la répétition depuis des années des affaires de détournements de fonds publics par des élus de tout bord, notre position est claire :

Tout élu condamné pour détournement de fonds publics doit être déclaré inéligible à vie.

La probité et l'éthique ne sont pas des options et ne sont pas négociables. Elles constituent le socle de la confiance que les citoyens placent en ceux qui les représentent. Un élu n'est pas un simple candidat à un poste ; il est le mandataire du peuple. À ce titre, il se doit d'incarner l'intégrité, la transparence et le respect absolu de l'argent public.

Détourner des fonds publics n'est pas une « erreur de gestion » ni une « faute technique ». C'est une trahison de la mission confiée par les citoyens. C'est voler la collectivité, priver les services publics de moyens, et affaiblir le lien démocratique. Aucune appartenance politique, aucun bilan, aucune promesse électorale ne saurait justifier ou atténuer un tel acte.

Un élu honnête refuse toute tentative de corruption. Un élu intègre place l'intérêt général au-dessus de son intérêt personnel.

La démocratie ne peut se permettre de tolérer que des condamnés pour malversation reviennent aux affaires.

Restaurer la confiance des citoyens passe par cette exigence de probité sans compromis.

L'heure n'est plus aux demi-mesures. L'intégrité doit redevenir la règle, et non l'exception.

AC!! Anticorruption demande donc :

- L'inscription dans la loi d'une inéligibilité perpétuelle pour tout élu condamné définitivement pour détournement de fonds publics, corruption, ou prise illégale d'intérêts.

- L'application stricte et sans exception de cette règle, quel que soit le bord politique de l'élu concerné.

- Le renforcement des contrôles et de la transparence financière des mandats électifs afin de prévenir ces dérives.

Fait le 10 juillet 2026
Marcel Claude
Président,

- 15 juillet 2026 : À lire dans le Monde de ce jour, notre président d'honneur [Eric Halphen](#) propose **L'INÉLIGIBILITÉ à VIE automatique** pour tout élu condamné pour une infraction à la probité. C'est pour AC!! Anti-Corruption, qui soutient cette proposition, le seul moyen de stopper tous les élus condamnés de tous bords, car les amendes ou la prison avec sursis ne les arrêtent pas. À l'association, nous en avons la preuve de jour en jour. L'obligation de présenter un casier judiciaire vierge devrait être aussi la règle pour toute personne se présentant à une élection. N'oublions pas que les élus sont rémunérés par les citoyens !

nont pas aimé juger les hommes politiques». Les procureurs de la République, alors sous contrôle revendiqué du garde des sceaux, et soucieux par ailleurs de garder de bons contacts avec les élus locaux influents, rechignaient à ouvrir des enquêtes propres à créer des vagues qui n'ont jamais été leurs amies. Les juges du siège, quant à eux, avaient tendance à placer tout au bas de la pile les dossiers comportant des noms synonymes de difficultés à venir. Les policiers préféraient

rence, et de 2016 dites «sapien 2». Elles ont surtout changé la mentalité des magistrats qui se sont rendu compte que, finalement, les politiques pouvaient être des justiciables comme les autres. Dans ce contexte, des lois de 2016 et 2017 ont généralisé les possibilités d'inéligibilité, la rendant obligatoire dans certains cas.

Selon Olivier Beaud, l'inéligibilité serait une «sanction politique», de sorte qu'il serait dangereux de «la faire décider par des juges qui se trouvent placés entre le marteau et l'enclume». C'est oublier que les hommes et les femmes politiques condamnés en correctionnelle ressentent souvent l'inéligibilité comme étant leur seule réelle sanction. L'emprisonnement, sauf dans le cas de multirécidive, sera presque toujours assorti du sursis. L'amende sera perçue comme étant un moindre mal. Hors l'inéligibilité, nulle efficacité.

Ce n'est donc pas une sanction politique, mais un accessoire nécessaire des peines plus classiques. Tout un chacun comprend qu'on interdise à un homme convaincu de violences conjugales de

die a vie, de manière automatique, tout homme ou femme politique condamné pour une infraction à la probité. On pourrait aussi, tout simplement, exiger de chaque candidat, ainsi que c'est le cas pour de nombreuses fonctions, un casier judiciaire vierge. Comme certains contestent la constitutionnalité d'une telle mesure, on peut penser, en ces temps de défiance vis-à-vis du personnel politique et de triomphe des populistes, que le juge serait le mieux armé pour tirer les conséquences des infractions constatées. Ceux qui sont chargés de faire respecter les règles ne sont pas les ennemis des citoyens, ils sont là pour tenter de les éclairer. ■



**PRATIQUER LA POLITIQUE
NE DEVRAIT PAS ÊTRE
CONSIDÉRÉ COMME
ÉTANT UN MÉTIER QU'ON
EXERCE TOUTE SA VIE**

Eric Halphen est magistrat honoraire. Cofondateur en 2002 de l'association Anticor, il est aujourd'hui président d'honneur de l'association AC !! Anti-corruption

- 15 juillet 2026 : Ex-site Michelin à Joué-lès-Tours (37) : pollution, soupçon de corruption, une plainte déposée auprès du parquet national financier :

via ICI.fr: [Plainte Ex-site Michelin à Joué-les-Tours](#)

AC!! Anti-Corruption, agréée pour la protection de l'environnement, en est à sa 2ème plainte contre X dans ce dossier.

[#fricheMichelinJouélesTours](#) : notre association, agréée pour la protection de l'environnement, a déposé une plainte pour soupçons de corruption, de favoritisme, de prise illégale d'intérêts auprès du [parquet national financier](#) qui doit désormais décider de la suite qu'il donnera à cette plainte : ouverture d'enquête préliminaire ou classement. En effet, on soupçonne un « pacte de corruption » présumé entre élus et promoteurs autour du projet des Carmeries :

<https://info.fr/friche-michelin-joue-les-tours-pnf-corruption/>

Source : <http://lanouvellerepublique.fr>

<https://share.google/SG8S2Bcou4xb20CfO>

- 16 juillet 2026 : Intervention de notre responsable du pôle juridique Patrick Dupont sur cette affaire au micro de la radio locale [icitouraine](#) : <https://ici.fr/emissions/le-journal-de-7h-de-france-bleu-touraine/touraine> (à 1m40)
- 20 juillet 2026 : Conflans-en-Jarnisy (54) : Une plainte contre X à propos du site de tri Suez de déchets : Source infodujour.fr [Conflans-en-Jarnisy \(54\) : plainte contre X](#)

- 24 juillet 2026 : Electeurs suspects à Verny (57) : source : infodujour.fr/politique/elections/municipales/86077-verny-57-des-electeurs-suspects-sur-les-listes-electorales PLAINTÉ Contre X DE AC!! Anti-corruption

- 25 juillet 2026 :

À la suite des incendies ayant ravagé plusieurs milliers d'hectares de forêt en Gironde, notre association, agréée pour la protection de l'environnement, a en effet déposé une plainte auprès du procureur de la République de Bordeaux. Cette plainte ne vise pas à se substituer à l'enquête en cours sur les causes du départ de feu.

Elle entend attirer l'attention de la justice sur les atteintes majeures portées à l'environnement, notamment aux habitats naturels et aux espèces protégées, et sur les responsabilités qui pourraient résulter du maintien de travaux mécanisés en forêt alors que le département était placé en vigilance rouge. L'association estime également qu'il appartient à la justice de déterminer si les mesures arrêtées par les pouvoirs publics étaient suffisantes au regard des connaissances scientifiques, des précédents dramatiques qu'a connus la Gironde en 2022 et des conditions météorologiques exceptionnelles observées le 22 juillet 2026.

Depuis le début de l'été, AC!! intervient déjà lorsque des comportements imprudents sont susceptibles d'être à l'origine d'incendies de forêt. L'association a ainsi engagé des démarches à la suite de feux provoqués par des feux d'artifice, considérant que ces pratiques ne peuvent plus être appréhendées comme de simples traditions lorsque les conditions climatiques rendent le risque extrême. La présente plainte s'inscrit dans cette même logique. Qu'il s'agisse d'un feu d'artifice, d'un engin thermique ou de toute autre activité susceptible de provoquer un départ de feu, nos comportements doivent désormais évoluer. Les épisodes de sécheresse, les canicules répétées et l'intensification des risques d'incendie imposent de dépasser le seul respect formel des réglementations. Une activité peut demeurer autorisée sans être pour autant adaptée aux circonstances exceptionnelles d'un épisode de vigilance rouge. Pour AC!!, la question posée à la justice dépasse donc la seule recherche de l'étincelle à l'origine de l'incendie.

Notre association demande en conséquence que l'enquête examine non seulement les circonstances du départ de feu, mais également les éventuelles atteintes aux espèces protégées, aux habitats naturels et au patrimoine forestier, afin que toutes les responsabilités puissent être établies et que les enseignements nécessaires soient tirés pour prévenir de nouveaux drames.

Source Rue89Bordeaux.com : [Plainte contre X Incendies en Gironde](#)

- 28 juillet 2026 : Source : La Semaine des Pyrénées : AC!! Anti - corruption a porté plainte contre X dans l'incendie de Lourdes qui aurait pu avoir des conséquences graves comme nous venons de le vivre ces derniers jours . On ose parler de miracle !! [Plainte contre X Incendie à Lourdes](#) - [Lourdes Plainte de Ac!!](#) Actu.fr : [Incendie Lourdes Plainte AC!!](#)

[Le journal toulousain : incendie Lourdes](#) - [La Dépêche : incendie Lourdes](#) – Interview de notre président : <https://www.ici.fr/emissions/nos-journaux/bearn> (Journal de 8 h à partir de 4 min 50)

- 29 juillet 2026 : Belfort (90) : incendies par feu d'artifice, source : [ici.fr Bourgogne](#) :
« L'association nationale AC !! anti-corruption a déposé plainte contre X (A.R. ci-après) le 17 juillet, réexpédié le 28 juillet car la procureure ne la retrouvait pas, après le feu d'artifice qui s'est tenu depuis la citadelle de Belfort le 13 juillet 2026. Le maintien du spectacle est qualifié par le président de l'association d'"inadmissible" face au risque incendie. »

[Source ici.fr Bourgogne Plainte AC!! incendies Belfort](#)

X

099273.poudampavinent@avocat-conseil.fr

Envoyé le 17/07/2026 • 21h42

bo-plainte-aupres-du-procureur-art-85-2cpp

Associer à un dossier

Envoyé à : cep.bo.pr.tj-belfort@justice.fr

Expéditeur : Vincent POUDAMPA











Client

Victime - Association AC!!

Procédure

Madame, Monsieur,

Taille du message : 6.57 Mo

Transférer

Répondre

Répondre à tous

AR

Ajouter l'AR aux documents

Précédent

Suivant

- 29 juillet 2026 : Belfort (90) : « Mise en danger des pompiers et gâchis d'eau » Plainte contre X déposée par AC!! suite aux incendies causés par le feu d'artifice :

Belfort

Une plainte déposée suite aux incendies causés par le feu d'artifice

Le 13 juillet, le feu d'artifice tiré à Belfort depuis la Citadelle a engendré une dizaine de départs de feu, malgré plusieurs alertes. Un choix « irresponsable » pour l'association AC !! Anticorruption qui a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui afin de faire la lumière cet événement.

Le 13 juillet dernier, le traditionnel feu d'artifice est tiré depuis la Citadelle de la Cité du Lion. Un décor grandiose, avec les œuvres de Bartholdi et Vauban en toile de fond. Mais le show pyrotechnique s'accompagne très rapidement d'autres feux sur la végétation de la Citadelle. Le matin même, pourtant, le syndicat autonome (SPP-PATS) des sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort alerte les autorités. « Un choix hors sol, qui réduit les moyens disponibles pour assurer les secours à la population », dénonce le syndicat majoritaire.

Instantanément, les images des incendies font le tour des réseaux sociaux. L'information est même reprise au JT de 13 h de TF1 du lendemain avec la question : « fallait-il maintenir les feux d'artifice ? ». Une polémique inflammable dont l'association AC !! (Anticorruption) s'est emparée. L'institution a déposé une plainte contre X le 17 juillet dernier.

« On est en train de dire aux agriculteurs de ne pas moissonner car cela présente un danger, donc les feux d'artifice, cela ne semble pas le moment, souffle Marcel Claude, président de l'association. S'il y a des morts, qui sera coupable ? Je pense que désormais, il faut que les tribunaux condamnent pour que



Une dizaine de feux ont été déclenchés durant le feu d'artifice le 13 juillet. Photo Michael Desprez

cela s'arrête. »

Incompréhension générale

Dans le dépôt de plainte que *L'Est Républicain* a pu consulter, des « incohérences et contradictions » relatives aux prises de décisions qui ont conduit au maintien de l'événement sont pointées. « Nous sommes en droit de nous interroger sur les conséquences humaines, matérielles et écologiques qui auraient découlé en cas de développement du sinistre. » Quatre potentielles infractions sont suspectées : mise en danger délibéré de la vie d'autrui, manquement aux obligations de sécurité, défaillance dans l'organisation des secours et faux et usage de faux dans les communications officielles (du Sdis 90, NDLR).

Au sein du syndicat majoritaire des pompiers, quelques jours après l'événement, l'incompréhension règne également. Pour son représentant Sébastien Boillot, les effectifs étaient déjà tendus et n'avaient pas besoin de stress supplémentaire. « Avec la canicule et le risque d'incendie couplés au sous-effectif, les équipes sont en difficulté. Si au même moment, nous avions eu un feu de maison, qu'aurait-on fait ? Je pense qu'il y a eu une décision politique et que le Sdis a dû se mettre au garde à vous. Ce qui est énervant, c'est que tout le monde fait comme si cela était normal. Et le jour où il y a un problème, on va mener une enquête et pointer la petite erreur qu'un collègue épuisé aura commise, et tout sera de sa

faute. »

Des pompiers en danger

Le syndicat autonome des sapeurs-pompiers dénonce aussi « une mise en danger » de leurs collègues lors de cette intervention. « Ils étaient dans le noir, au bord de falaises, avec de la fumée, dans des endroits interdits au public. »

Le 13 juillet au soir, suite à l'alerte du syndicat, le Sdis gonfle ses effectifs. Alors qu'habituellement six pompiers s'occupent de sécuriser le site, ils sont, selon nos observations, une trentaine lors de l'événement. Ce qui n'empêche pas quelques couacs. Selon nos informations, les trois étages du musée de la Citadelle sont entièrement enfumés à la fin du spectacle. Les sapeurs-pompiers n'ayant pas

Un timing qui interroge et le silence des autorités

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Les mots de Jacques Chirac pourraient tristement se faire l'écho de l'actualité belfortaine. Le 13 juillet dernier, le public est

pompiers vous remercient », « ce Maire a craché au visage de tous les pompiers qui se battent actuellement contre les feux de forêts », « Et pendant ce temps-là ça crame

boisée. Une décision motivée par « le dessèchement des végétaux qui rend les espaces naturels vulnérables aux départs de feu » et pour « protéger le patrimoine naturel



A lire dans l'Est Républicain du 29 juillet 2026

Précisons qu' AC !! a adressé une lettre au ministre de la Justice pour lui indiquer que nos plaintes étaient souvent égarées par les services des procureurs !

- 30 juillet 2026 : Notre association porte plainte contre X auprès du Parquet national financier pour "corruption" et "abus de confiance". Elle vise le projet annoncé mardi par la FIFA d'ouvrir son capital à des investisseurs privés. Le projet de la FIFA :
 - Création de la Fifa Forward Enterprise (FFE), une société commerciale qui gérerait les droits TV, le sponsoring, la billetterie, les licences et les grands événements comme la Coupe du Monde
 - Des investisseurs privés pourraient entrer au capital mais rester minoritaires.
 - En échange, la FIFA promet 20 millions de dollars début 2027 aux fédérations favorables. Le vote des membres est attendu pour le 19 septembre.
 - Un investisseur cité : le fonds Thrive Eternal de Joshua Kushner, frère de Jared Kushner et proche de Donald Trump. Selon *The Times*, Infantino pourrait même devenir DG de la FFE avec des revenus personnels multipliés.

Le projet a provoqué un tollé. L'UEFA a menacé "à l'unanimité" de boycotter les prochaines Coupes du Monde après une réunion d'urgence.



jeudi 30 juillet 2026 - 17:23

**Projet d'investisseurs privés à la Fifa:
AC!! Anti-Corruption porte plainte
contre X**

Paris, FRA 320 mots

L'association AC!! Anti-Corruption a déposé plainte contre X auprès du Parquet national financier (PNF) pour des faits de "corruption" et "abus de confiance" après l'annonce de la Fifa de son projet de créer une société commerciale ouverte aux investisseurs privés, a appris l'AFP jeudi de source proche du dossier.

La plainte, consultée par l'AFP, évoque "des faits impliquant M. Gianni Infantino", le président de la Fifa, qui selon l'association AC!! Anti-Corruption sont susceptibles de relever de qualifications pénales, parmi lesquelles la "corruption privée", "l'abus de confiance", et l'"extorsion ou tentative d'extorsion".

Le projet de la Fifa, présenté mardi à la surprise générale, prévoit la création d'une société, la Fifa Forward Enterprise (FFE), chargée de gérer ses activités commerciales (diffusion, sponsoring, billetterie, octroi de licences) et événementielles (Coupe du monde, Coupe du monde des clubs, etc.).

Des investisseurs privés pourront posséder des parts de la FFE, mais resteront minoritaires, assure la Fifa, qui promet que ce plan entraînera des retombées économiques supplémentaires pour les fédérations.

La FIFA promet notamment une enveloppe exceptionnelle de 20 millions de dollars début 2027 aux fédérations qui y seront favorables. Les membres de la Fifa ont jusqu'au 19 septembre pour se prononcer pour ou contre ce projet.

Un des principaux investisseurs envisagé par la Fifa est le fonds d'investissement Thrive Eternal, créé par Joshua Kushner, le frère de Jared, gendre de Donald Trump, alors qu'Infantino a régulièrement affiché sa proximité avec le président américain avant et pendant le Mondial-2026.

D'après le journal britannique The Times qui a révélé le projet avant le communiqué de la Fifa, Infantino pourrait à terme devenir directeur général de la FFE, avec à la clé des revenus personnels qui pourraient être décuplés.

Ce projet a entraîné de vives réactions dans le monde du football, notamment de l'UEFA, la confédération réunissant les fédérations européennes, qui a menacé jeudi "à l'unanimité" d'un boycott des prochaines Coupes du monde après une réunion d'urgence.

clw-obo/cto/lle

[Source TF1 : plainte AC!! FIFA](#) - [Source SoFoot : plainte AC!! FIFA](#) – Source : [Mediapart : plainte AC !! FIFA](#) – Source : [Agence AMP Plainte AC!! FIFA](#) – et finalement : [Source 20minutes : plainte AC!! FIFA retrait du projet](#)

31 juillet : la FIFA retire finalement son projet

- 31 juillet 2026 : [#LaGrandeMotte](#) : Notre association a déposé une plainte contre X le 12 juillet dernier auprès du procureur de la République de Montpellier à propos de la gestion de l'Office de tourisme, pour de possibles faits de prise illégale d'intérêts, de favoritisme, et de détournements de fonds publics, suite au rapport de la chambre régionale des comptes :

Source ici.fr Occitanie : [Plainte AC!! Office de tourisme de La Grande Motte](#)

•

Prochaine newsletter fin septembre

Vous pouvez aussi nous suivre sur X et Facebook

Remerciements chaleureux aux bénévoles

1er Août 2026 © par AC !!